

- Un gain de poids sur la vente des charcutiers dû à de meilleures croissances pour la même durée d'engraissement (2 Kg net par porc minimum).
- Un gain d'indice de consommation dû à une meilleure valorisation de l'aliment (0.15 d'I.C.)
- Un gain de la plus-value sur vente dû à un meilleur classement (augmentation du nombre de porcs dans la gamme) suite à une augmentation du poids de vente (0.05 cts / Kg net).
- Un gain sur la fabrication d'aliment sur le site d'HALOUZE par rapport à l'achat d'aliments du commerce sur le site de la LIEURAS (différence de 20 € par tonne d'aliment entre l'aliment du commerce et l'aliment fabriqué avec complémentaire).

| APRES PROJET | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Gain de poids supplémentaires 2 000 p x 2 Kg x 1,45 €/Kg (1,25 € + 0,20 €) | 5 800 € |
| Consommation d'aliments pour gain de poids 4 000 Kg vif x 2,50 Kg (IC) x 0,210 €/Kg d'aliment engraissement | - 2 100 € |
| Gain d'indice de consommation sur les 2000 porcs 242 000 Kg vif produits x 0,15 Kg (IC) x 0,210 €/Kg d'aliment engraissement | 7 623 € |
| Gain de plus values sur les 2 000 porcs 2 000 porcs x (121 Kg vif x 0,765) x 0,05 cts/Kg | 9 257 € |
| Gain de fabrication de l'aliment 2 000 p x 227 Kg d'aliment x 0,020 €/Kg d'aliment | 9 080 € |
| Suppression du transport 2 000 porcs x 0,80 €/porcs | 1 600 € |
| Annuités emprunt sur le Gros Œuvre 180 000 € sur 144 mois à 2,0% | - 16 884 € |
| Annuités emprunt sur projet 120 000 € sur 120 mois à 1,7% | - 13 056 € |
| | 1 320 € |

Le gain de marge nette après la réalisation du projet est de 1 320 €. Il n'y a aucune incidence sur le point d'équilibre.

Il faut également tenir compte d'un point non chiffrable dans cette étude qui est l'amélioration des conditions de travail et un gain du temps de travail.

3) Evolution des annuités sur les 5 années à venir

| | 21/22 | 22/23 | 23/24 | 24/25 | 25/26 | 26/27 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|
| Avant projet | 134 976 € | 126 706 € | 96 778 € | 75 362 € | 63 251 € | 51 338 € |
| PROJET | | | 29 940 € | 29 940 € | 29 940 € | 29 940 € |
| TOTAL | 134 976 € | 126 706 € | 126 718 € | 105 302 € | 93 191 € | 81 278 € |

Nous constatons une forte diminution des annuités avant projet à partir de 23/24 par rapport à 21/22. La diminution de ces annuités correspond largement au montant de l'annuité du projet tout en sachant que l'investissement va générer un E.B.E. supplémentaire d'environ 31 000 €.

Etude réactualisée par Fabrice PAUGAM le 25 janvier 2022.

